



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20^H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

ABSENTS EXCUSÉS : J-L DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOISSEAU

2023- 13C – BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGET LOTISSEMENT JEAN LANGLOIS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget principal et les budgets annexes examinés lors de la réunion de la commission finances du 06 mars 2023,

Le budget primitif pour le budget annexe du lotissement Jean LANGLOIS peut se résumer de cette manière :

Pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Prévision
DF	Total dépenses de fonctionnement	61 663,23
65	Autres charges de gestion courante	61 663,23
RF	Total recettes de fonctionnement	61 663,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 663,23

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 61 663,23 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget annexe Lotissement Jean Langlois arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 61 663,23 €

Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 €

VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

